

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

COMMUNE DE TOULOUGES 66350	COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2020
---	--

L'an deux mille vingt et le quatorze décembre novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réception, située Parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Nicolas BARTHE, Maire.

Présents : Nicolas BARTHE, Laurent LOPEZ, Eric GARAVINI, Christine MALET, Thierry SEGARRA, Stéphanie GOMEZ, Eric BOSQUE, Pascale MICHEL, Serge CIVIL, Khalid NESSAR, Marc VALETTE, Catherine BRET, Ludovic MONNE, Sandrine BOUILS

Absents excusés ayant donné procuration : Aurélie PASTOR-BARNEOUD procuration Thierry SEGARRA, Béatrice BAILLEUIL procuration Stéphanie GOMEZ, Jean-Charles FESQUET procuration Eric BOSQUE, Patrice PASTOU procuration Eric GARAVINI, Sandra FERRER procuration Laurent LOPEZ, Audrey CALVET procuration Christine MALET, Vanessa BLAY procuration Laurent LOPEZ, Sandrine RABASSE procuration Nicolas BARTHE, Rudy KLEIN procuration Eric BOSQUE, Martial MIR procuration Christine MALET, Franck DE LA LLAVE procuration Nicolas BARTHE, Elodie GARCIA procuration Eric GARAVINI, Laurent ROSELLO procuration Ludovic MONNE, Véronique FERNANDEZ procuration Catherine BRET, Bernard PAGES procuration Catherine BRET

Secrétaire de séance : Ludovic MONNE

Nicolas BARTHE débute la séance en indiquant qu'il s'agit là d'un conseil municipal particulier puisqu'il conclut 2020, année marquée par la crise sanitaire, et qui est aussi la 1ère partie de ce mandat d'une équipe élue grâce à un programme avec de l'ambition, programme portée par une équipe renouvelée et qui semble jour après jour être appréciée par les Toulougiens. Il débute que ce conseil municipal est très particulier, puisqu'il s'agit du dernier conseil municipal pour Véronique CALVET, Directrice Générale des Services de la Ville de Toulouges.

Monsieur le Maire souhaite rendre hommage à Véronique CLAVET. Il précise que Toulouges est une ville importante, différente des autres avec ses équipements structurants, et le poste de D.G.S est un poste sur lequel beaucoup de choses reposent. Il précise que Toulouges ne se serait pas développée si Véronique CALVET n'y aurait pas mis du cœur, de la passion, de l'investissement. Il souhaite être le premier à reconnaître tout le travail et l'investissement de Véronique CALVET. Il la remercie au nom de l'ensemble du Conseil Municipal.

Nicolas BARTHE est ému, car le début de son mandat électif coïncide avec la fin de carrière de Véronique CALVET. Il rassure l'Assemblée municipale, en indiquant qu'un travail de transition est en cours avec le successeur de Véronique CALVET. Il s'agit de François TIXADOR, Directeur Général de la Ville de Torreilles, ancien directeur financier de la ville de Cabestany, à qui il souhaite la bienvenue. Il indique que le passage se passe bien, dans de bonnes conditions.

Le quorum étant atteint, le Maire désigne Ludovic MONNE comme secrétaire de séance. Il demande aux élus s'ils ont bien réceptionné le compte-rendu du précédent conseil ; il en rappelle les principaux points de l'ordre du jour et en propose l'approbation. Ce dernier est adopté à l'unanimité.

Nicolas BARTHE énonce ensuite les décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations :

Décision n°2020/53 : La mission de faisabilité concernant le projet urbain, paysager et architectural relatif à l'aménagement d'une place publique, création de ses halles et de son environnement – création de l'identité de « La Distillerie », lieu de vie, a été attribuée à la société ROVIRA STUDIO pour un montant de 23 000,00 € H.T.

Avant de débiter l'ordre du jour, Nicolas BARTHE demande à l'Assemblée municipale, leur accord pour ajouter un point non prévu à l'ordre du jour : « Approbation de la convention financière portant organisation des modalités d'attribution et de versement d'un fonds de concours à la commune, au titre de l'année 2019, pour l'opération « Création d'une aire sportive de plein air – ZAC du Mas Puig Sec ». Vote à l'unanimité pour ajouter ce dossier au chapitre des Questions diverses.

ORDRE DU JOUR

I / ADMINISTRATION GENERALE

1 – Approbation du règlement intérieur

Nicolas BARTHE informe l'Assemblée que le fonctionnement du Conseil Municipal est régi par un certain nombre de mesures définies dans un document intitulé « Règlement intérieur du Conseil Municipal »

Il rappelle que celui-ci est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, il doit être établi et adopté, à la majorité absolue des suffrages exprimés par le Conseil Municipal dans les six mois suivant son installation (Art L. 2121-8 du C. G. C. T).

Nicolas BARTHE indique que le projet de règlement intérieur a été transmis par courrier électronique à chaque membre du Conseil Municipal.

Marc VALETTE demande à ce que l'article 17 soit revu, en supprimant le terme "met aux voix". En effet, tel qu'il est formulé, l'article précise que l'unanimité des membres doit être requise pour une suspension de séance. Il indique que si le groupe d'opposition le demande ils n'auront jamais gain de cause, puisqu'ils ne centraliseront jamais l'unanimité. Laurent LOPEZ répond que l'article sera reformulé en tenant compte de cette demande.

Ludovic MONNE demande à ce que les termes "ouverts", soit rajouté dans l'article 4 – Accès aux dossiers. Il lui est répondu que cela sera rajouté.

Marc VALETTE demande des précisions sur l'article 28 – Modalités d'expression.

Nicolas BARTHE lui répond que le groupe d'opposition devra coller aux thèmes et aux actualités du bulletin.

Laurent LOPEZ précise que les modalités évoqués dans l'article 28 doivent refléter la ligne éditoriale ainsi que les thèmes abordés dans le bulletin, et également les questions d'actualité. Si celui-ci traite des infrastructures sportives, il est souhaitable, que le groupe d'opposition s'exprime sur le même sujet.

Laurent LOPEZ répond qu'ils se sont appuyés sur l'ancien règlement intérieur approuvé lors du dernier mandat, en le toilettant avec pour appui le Conseil juridique de la Commune Maître PONS SERRADEIL, et le règlement intérieur mis en ligne sur le site de l'Association des Maires de France. Il revient sur le chapitre qui traite de la suspension de séance.

Nicolas BARTHE rassure en indiquant qu'il ne sera pas obligé de passer par le vote.

Catherine BRET indique qu'à sa lecture, l'article 28 semble un peu restrictif.

Il indique à l'Assemblée que ces articles seront repris en tenant compte des différentes remarques émises lors de cette séance.

Catherine BRET indique que ce qui est important, c'est que le groupe d'opposition puisse continuer à s'exprimer.

Laurent LOPEZ rappelle que jusqu'à maintenant aucune entrave à l'expression n'a été émise. Il indique que concernant la demande de suspension de séance, le nombre de 7 élus a volontairement été arrêté, puisqu'il correspond au nombre d'élus du Groupe d'opposition, afin que le groupe puisse, le cas échéant, demander une suspension de séance.

Approbation à l'unanimité.

2 – Société publique Locale Pyrénées-Orientales Aménagement (S.P.L) – Désignation du représentant titulaire et du suppléant de la Commune

Laurent LOPEZ explique à l'Assemblée que la Commune de Toulouges est actionnaire, depuis 2011, de la Société Publique Locale Pyrénées-Orientales Aménagement. La commune possède 1 200 actions soit 12 000 €, et soit 2,91% du capital.

Ainsi à la suite des élections municipales du 28 juin dernier, il convient de désigner un représentant titulaire et du suppléant de la commune qui siègera au sein des assemblées de la Société Publique Locale, et un représentant suppléant.

Il rappelle que la S.P.L Pyrénées-Orientales Aménagement accompagne les Collectivités, les sociétés du territoire dans les opérations d'aménagement, de développement et de construction.

Laurent LOPEZ propose de désigner :

- Nicolas BARTHE comme représentant titulaire
 - Eric GARAVINI comme représentant suppléant
- pour siéger aux assemblées de la Société Publique Locale Pyrénées-Orientales Aménagement.

Vote pour à l'unanimité.

II / FINANCES

1 – Ouverture anticipée de crédits d'investissement au Budget Primitif 2021

Laurent LOPEZ, informe l'Assemblée que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'instruction comptable M14, l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit que les Collectivités peuvent, jusqu'à l'adoption du budget à venir, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Laurent LOPEZ informe que les crédits ouverts sur l'année N – 1 en section d'investissement s'élevaient à la somme de 3 767 901,55 €.

Il ajoute que l'ouverture anticipée des crédits se calcule de la façon suivante :

3 767 901,55 € - 486 350,00 € - 105 138,18 € (dette, opérations d'ordre) – 1 386 274,61 € (restes à réaliser 2019) = 1 790 138,76 €.

Ainsi 25% de 1 790 138,76 € soit 447 534,69 € T. T. C, peuvent faire l'objet d'ouverture anticipée sur le budget principal 2021 non voté.

Il propose donc d'affecter la totalité de ce droit aux opérations suivantes :

- l'opération n°101 – Acquisitions mobilières et immobilières pour 100 000,00 € TTC estimés,
- l'opération n°103 – Grosses réparations des bâtiments communaux pour 137 534,69 € TTC estimés,
- l'opération n°104 – Travaux voirie - 50 000,00 € estimés
- l'opération n°220 – Aménagement urbain pour 100 000,00 € TTC estimés,
- l'opération n° 243 – Vie des quartiers pour 20 000,00 € TTC estimés

Laurent LOPEZ indique que cette somme permettra de payer les factures de certaines opérations dont l'engagement ne peut être retardé, et celles des projets qui verront le jour avant le vote du Budget Primitif 2021.

Il précise que ces crédits seront repris lors de l'élaboration du budget 2021, en section d'investissement, conformément à la législation en vigueur.

Laurent LOPEZ demande à l'Assemblée d'autoriser l'engagement anticipé des dépenses avant le vote du budget 2021.

Vote pour à l'unanimité.

2 – Modification des tarifs communaux à compter du 1er janvier 2021

a) Location d'une partie de la parcelle AY 41

Laurent LOPEZ rappelle à l'Assemblée que dans sa séance du 18 décembre 2019, le Conseil municipal a approuvé l'actualisation du tarif de location à 224,00 € par an, d'une partie du terrain cadastré AY 41 pour une superficie de 200 m², afin d'y cultiver des légumes.

Il propose d'actualiser, à compter du 1er janvier 2021 le tarif de location de cette partie de la parcelle comme suit :

- location temporaire (culture légumes) / par an 233,00 €

Vote pour à l'unanimité.

b) Location de salles municipales et vacations

CENTRE CULTUREL EL MIL·LENARI

Salle Joan Pau Giné et Dépendances

Représentation (théâtre, concert, danse)	1 006,00 €
Représentation (théâtre, C. N. F. P. T) « Réguliers » - ASPRES	391,00 €
Répétition : la séance	208,00 €
Caution pour la salle	1 184,00 €

Salles Bérenger, Taillefer, Guifred

• Location (1 jour)	176,00 €
• Caution (1 jour)	170,00 €
• Location (2 jours)	296,00 €
• Caution (2 jours)	284,00 €

Nettoyage Salles et dépendances

Nettoyage	271,00 €
Caution pour le nettoyage	261,00 €

MEDIATHEQUE EL MIL·LENARI

Salle Polyvalente 1er étage

• Location (par/jour)	219,00 €
• Caution	211,00 €

Salle de Conférence – 2ème étage

• Location (par/jour)	355,00 €
• Caution	341,00 €

PERSONNEL : REGIE SON ET LUMIERE

Communal, à la vacation (maximum 4 heures)	170,00 €
Extérieur (privé), à la vacation (maximum 4 heures)	437,00 €

CENTRE SPORTIF NATUROPOLE*** Pour sportifs et associations**

Location – journée	976,00 €
Location – semaine	2 714,00 €
Nettoyage – journée	271,00 €
Nettoyage - semaine	747,00 €
Caution – journée	363,00 €
Caution - semaine	1 183,00 €

Utilisation à des fins commerciales

Location – journée	1 420,00 €
Location – semaine	5 029,00 €
Nettoyage – journée	271,00 €
Nettoyage – semaine	747,00 €
Caution – journée	1 183,00 €
Caution – semaine	4 720,00 €

SALLE DE RECEPTION Muscat "la Coopé"

Location – journée	337,00 €
Caution	324,00 €

SALLE CLUB DES AINES "Marie-Jeanne ABELANET"

Location – journée	188,00 €
Caution	184,00 €

SALLE REZ-DE-CHAUSSÉE MAISON DE PATRIMOINE

Location – journée	148,00 €
Caution	142,00 €

SALLE POLYVALENTE (USAT/OMJC/COS gratuité)

615,00 €

SALLE DES FETES – PREAU DE CLAIRFONT

Location	219,00 €
Caution	233,00 €

SALLE DE CINEMA (1er étage salle des Fêtes)

Location	219,00 €
Caution	211,00 €

SALLE DE CONFERENCE CRIEE (1er étage)

- Location 328,00 €
- Caution 322,00 €

SALLE DE RECEPTION

- Location à la journée 976,00 €
- Location mariage "particulier résident Toulouges" 976,00 €
- Location mariage "particulier hors Toulouges" 1 952,00 €
- Caution pour une journée 938,00 €
- Caution mariage "particulier résident Toulouges" 938,00 €
- Caution mariage "particulier hors Toulouges" 1 876,00 €

OCCUPATION DE SALLE pour petits spectacles

- Marionnettes etc.... par prestation 20,80 €

C. N. F. P. T (ponctuel)

- nettoyage + fluides Occupation de locaux (formation,...) à la journée
28,10 €

EQUIPEMENTS SPORTIFS

- Mise à disposition (à l'heure) 21,00 €

Laurent LOPEZ précise que pour les demandes acceptées avant cette date, c'est le tarif 2020 qui prévaut.

c) Bulletin municipal – Toulouges Les Infos – Insertions publicitaires

Laurent LOPEZ demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'actualisation des tarifs, pour l'insertion d'encarts publicitaires.

Le montant proposé pour l'insertion publicitaire est de

→	pour 1 numéro ponctuel	66,00 €
→	pour 4 numéros minimum par année civile	204,00 €
→	pour 3 numéros proratisés	153,00 €
→	pour 2 numéros proratisés	102,00 €
→	pour 1 numéro proratisé	51,00 €

Vote pour à l'unanimité.

d) Tarifs divers

Laurent LOPEZ demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'actualisation de divers tarifs.

Les montants proposés sont les suivants :

➤ Médiathèque	
. ateliers créatifs	3,50 €
. étudiant, RMI, RMA, ANPE 1/2 tarif	6,50 €
. gratuité jusqu'à 18 ans	
➤ CD Rom	3,70 €
➤ Badge crèche	8,10 €
➤ Débroussaillage	
. 1 h	61,20 €

Vote pour à l'unanimité.

e) Droits de place

Laurent LOPEZ demande à l'Assemblée d'actualiser les tarifs concernant les droits de places, comme suit :

. Camions, cirques, (par jour)	43,00 €
. Stands de foire : Scooters... 3 j Maximum	155,00 €
. Stands de foire : Scooters au delà de 3 jours (/jour)	58,00 €
. Stands de foire : Tir ... (par jour)	26,00 €

Vote pour à l'unanimité

f) Concessions cimetières et location provisoire de casiers

Laurent LOPEZ demande à l'Assemblée d'actualiser les tarifs concernant le mètre carré de terrain de concession de cimetière, ainsi que les casiers crématoristes et les locations provisoires de casier.

Concessions de cimetière

- Le mètre carré de terrain	408,00 €
- Casier crématoire (hors frais) 0,60 m ²	1 061,80 €
- Le casier (hors frais, construct° 925,00 € + 1m ²) 1 m ²	1 333,00 €

Locations de casiers

(3 mois gratuits et sans excéder 3 ans)

ère	
-1 année (par semestre)	35,00 €
ème	ère
-2 année(par semestre) (tarif 1 année x 2)	69,00 €
ème	ème
-3 année (par semestre) (tarif 2 année x 2)	139,00 €

Vote pour à l'unanimité.

3 – C.C.A.S – Subvention complémentaire 2020

Laurent LOPEZ rappelle à l'Assemblée qu'avec la crise COVID et le second confinement, les actions sociales se sont multipliées. Laurent LOPEZ propose au Conseil Municipal de voter une subvention complémentaire de 45 000 € au bénéfice du Centre Communal d'Action Sociale pour faire face aux dépenses de fin d'exercice.

Vote pour à l'unanimité.

4 – C.C.A.S – Subvention 2021

Laurent LOPEZ propose au Conseil Municipal de voter une subvention de 150 000 € au bénéfice du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2021, afin de faire face aux échéances de début d'année.

Il précise que cette subvention sera ajustée au moment du vote du budget principal 2021.

Vote pour à l'unanimité.

5 – O. M. J. C – Subvention 2021

Laurent LOPEZ propose au Conseil Municipal de voter une subvention de 260 000 € au bénéfice de l'Office Municipal de la Jeunesse et de la Culture pour l'exercice 2021 et afin de faire face aux échéances de début d'année.

Il précise que cette subvention sera ajustée au moment du vote du budget principal 2021.

Unanimité.

6 – Budget commune – Décision Modificative n°1

Laurent LOPEZ explique à l'Assemblée que dans le cadre de l'exécution du Budget Principal de la Commune, il convient de procéder à des opérations de ventilation de recettes et de dépenses en section d'investissement et de prévoir un mouvement de crédits en section de fonctionnement, chapitre 65.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-657362-020 : CCAS	0,00 €	45 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65737-33 : Autres établissements publics locaux	45 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D65 : Autres charges de gestion courante	45 000,00 €	45 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	45 000,00 €	45 000,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
D-10226-01 : Taxe d'Aménagement	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-207-421 : Centre Socio-culturel	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2182-102-020 : Acquisition matériel roulant	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	7 000,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	7 000,00 €	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal approuve les opérations de ventilation de recettes et de dépenses en section d'investissement, et également le mouvement de crédits en section de fonctionnement, chapitre 65.

7 – Association « L'FORME & DANSE » - Attribution d'une subvention

Laurent LOPEZ indique à l'Assemblée que l'Association « L'FORM & DANSE », qui ne fait ni partie de l'USAT ni partie de l'O.M.J.C, sollicite la commune pour l'attribution d'une subvention.

Il rappelle qu'il s'agit d'une association sportive spécialisée dans la pratique du fitness et de la danse sportive (hip-hop, claquettes, danse sportive..) auprès d'un public d'enfants et d'adultes.

Laurent LOPEZ propose au Conseil Municipal de lui allouer une subvention d'un montant de 200 €.

Vote pour à l'unanimité.

8 – Association Les Amis de la Résidence Francis Panicot – Attribution d'une subvention

Laurent LOPEZ expose à l'Assemblée que l'Association "Les Amis de la Résidence Francis Panicot" sollicite la Commune, pour l'attribution d'une subvention.

Il rappelle que cette association offre aux résidents de la maison de retraite, des animations, des activités, des loisirs, des expositions, des sorties en créant et développant entre tous des liens d'amitié et de solidarité. Son objectif est de tout mettre en oeuvre pour améliorer les conditions de vie des résidents et favoriser les liens avec le monde extérieur.

Il propose au Conseil Municipal de lui attribuer une subvention d'un montant de 400 €.

Avis favorable à l'unanimité.

9 – Association Socio-Culturelle de Toulouges – Attribution d'une subvention

Laurent LOPEZ explique à l'Assemblée que l'Association Socio-Culturelle de Toulouges (A.S.C.T) sollicite la commune pour l'attribution d'une subvention, pour l'achat de matériel informatique. Il explique qu'en parallèle, l'Association a également déposé une demande de subvention auprès du Conseil Régional, qui lui a répondu favorablement.

Il propose au Conseil Municipal, de lui attribuer une subvention d'un montant de 380 €.

Vote pour à l'unanimité.

10 – Local commercial 4 espace Abelanet – Exonération de loyer de Monsieur Henri GONZALEZ

Laurent LOPEZ explique à l'Assemblée que depuis le 1er novembre 2019, Monsieur Henri GONZALEZ loue le local n°4, situé dans la galerie de l'espace Abelanet, afin d'y exercer son activité de tatoueur.

La crise sanitaire liée à la Covid-19 a amené Monsieur GONZALEZ à cesser, à nouveau, son activité, dès le 31 octobre 2020, en raison du nouvel ordre de confinement.

Dans cette période difficile et afin de soutenir l'activité de Monsieur Henri GONZALEZ, il propose à l'assemblée de l'exonérer du loyer du mois de novembre 2020 . Il rappelle que le montant du loyer mensuel s'élève à 295 € .

Avis favorable à l'unanimité.

11 – Local commercial 18 place de la République – Exonération de la redevance de la Licence IV pour la S.A.R.L MEZU-MEZU

Laurent LOPEZ rappelle à l'Assemblée que la Ville de Toulouges et la S.A.R.L. MEZU-MEZU ont conclu un contrat pour la location de la licence IV, permettant ainsi à Monsieur PELLICCIA d'exercer complètement son activité de café restaurant. Le montant actuel de la location de la licence IV est de 149,86 €.

Il explique que la crise sanitaire liée à la Covid-19 a amené Monsieur PELLICCIA à cesser, à nouveau son activité, depuis le 31 octobre 2020, en raison du nouvel ordre de confinement.

Ainsi, dans cette période difficile et afin de soutenir l'activité de Monsieur PELLICCIA, il propose à l'assemblée d'exonérer la S.A.R.L. MEZU-MEZU représentée par M. PELLICCIA et Madame JULIEN, de la redevance de la licence IV pour les mois de novembre et décembre 2020. Il explique que la location de la licence IV s'élève à 149,86 x 2 mois soit 299,72 €.

Vote pour à l'unanimité.

Nicolas BARTHE intervient en indiquant que par ces deux actions, la Municipalité montre son soutien aux commerces de proximité.

III / INTERCOMMUNALITE

1 – Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées(C.L.E.T) du 4 décembre 2020

Laurent LOPEZ rappelle au Conseil Municipal que l'évaluation des Charges Transférées, des communes membres à la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole, est confiée à une Commission spécialement constituée, en application des dispositions de l'article 1609 nonies du Code Général des Impôts et de l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il précise à l'Assemblée que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 4 décembre 2020 pour présenter son rapport définitif sur l'évaluation financière des compétences transférées.

Ses conclusions sont consignées dans un rapport déposé en Préfecture, qui doit être délibéré par les Conseils Municipaux et qui doit recueillir la majorité qualifiée des communes membres.

Il demande au Conseil municipal de donner son avis sur ce rapport afin de régulariser le versement de l'attribution de compensation 2020, d'un montant de 215 300 € et d'acter la prévision de l'attribution prévisionnelle de compensation 2021, d'un montant de 58 942 €.

Vote pour à l'unanimité.

IV / MARCHES PUBLICS

1 – Souscription des contrats d'assurance pour la Ville de Toulouges – Attribution des marchés

Laurent LOPEZ expose à l'Assemblée que la commune de Toulouges a lancé un avis d'appel public à la concurrence relatif au marché public de services, concernant la souscription des contrats d'assurance de la Ville.

Le Dossier de Consultation des Entreprises comporte 6 lots :

- lot 1 – Dommage aux biens
- lot 2 – Responsabilité Civile
- lot 3 – Protection Juridique
- lot 4 – Défense pénale des agents et des élus
- lot 5 – Flotte automobile + mission préposés stagiaires et élus
- lot 6 – Risques statutaires

La Commission d'Ouverture des Plis s'est réunie lundi 23 novembre 2020.

L'analyse des offres, réalisée en partenariat avec Monsieur André CRESPO, du Cabinet Risk Manager Consultant, agissant en qualité de conseils et d'assistance, a été présentée à la commission d'Appel d'Offres vendredi 11 décembre 2020.

La Commission d'Appel d'Offres propose d'attribuer les marchés comme suit :

N° de lot	Lot	Société	Montant
1	Dommages aux biens	SMACL	0,70 € H.T/ m ²
2	Responsabilités civiles,	SMACL	0,225 % H.T/ Sal
3	Protection Juridique	VHV/MALJ/GLISE PILLIOT	0,02660 %/ Sal
4	Défense pénale des agents et des élus	SMACL	Prime : 520,49 €
5	Flotte automobiles + missions préposés, stagiaires et élus	SMACL	7 556,55 €+ 1 872,08 € = soit une prime de 9 428,63 €
6	Risques statutaires	C. N. P	Agents CNRACL : masse salariale 1 600 000 € Solution Variante : DC+AT+LM+MLD+MO 10 jours fermes + MAT : 7,98 % de la masse salariale, soit une prime estimée à 127 680 € Agents IRCANTEC : masse salariale 280 000 € Solution complémentaire : AT+MG+MO 10 jours fermes + MAT : 1,80 % de la masse salariale, soit une prime estimée à 5 040 €

Il précise que la durée du marché public est de 5 ans.

Thierry SEGARRA demande à Laurent LOPEZ pourquoi sur le lot n°5 la commune n'a pas retenu la proposition du cabinet VHV/MALJ/GLISE/ PILLIOT, moins chère ?

Laurent LOPEZ lui répond que l'analyse des offres a été faite par le Cabinet RISK CONSULTANTS MANAGER, Monsieur CRESPO. Il précise que les sociétés émettent un prix, puis des coefficients sont appliqués, en fonction des primes, des franchises. Ainsi, le Cabinet PILLIOT avait proposé un prix plus bas que la SMACL, mais avec des franchises plus élevées.

Vote pour à l'unanimité.

V / PETITE ENFANCE

1 – E.A.J.E Crèche La Claire Fontaine – Modification du règlement intérieur

Christine MALET explique qu'à la demande de la Caisse d'Allocations Familiales, et à la suite du renouvellement de l'équipe municipale et du changement de direction, il convient d'effectuer une mise à jour du règlement intérieur de l'E.A.J.E «La Claire Fontaine ».

Elle explique, qu'au delà des simples actualisations relatives au gestionnaire et au préambule, ces modifications et compléments d'informations portent principalement sur l'introduction d'un système à points sur le mode d'attribution des places, sur le décompte des congés des parents....

Ainsi, ce règlement intérieur sera conforme à la demande de la Caisse d'Allocations Familiales, comme suite aux remarques effectuées lors du contrôle de Mars 2020.

Marc VALETTE fait remarquer qu'il faudra changer le numéro de police d'assurance, puisque le marché vient d'être attribué, et également le tarif du badge qui vient d'être actualisé.

Avis favorable à l'unanimité.

VI / PERSONNEL

1 – Intégration par voie de mutation d'un Adjoint d'animation territorial principal de 2ème classe à 35/35ème au sein des services communaux

Nicolas BARTHE expose à l'Assemblée que depuis le 5 septembre 2019, un agent en poste à temps complet et faisant partie des effectifs du C.C.A.S est mis à disposition de la commune, afin de renforcer l'équipe des Services Techniques.

Cet agent a par courrier, exprimé son souhait d'intégrer les services techniques communaux.

Il explique qu'aujourd'hui cet agent, donnant entière satisfaction, peut être intégré aux effectifs de la commune à compter du 1er janvier 2021, en qualité d'Adjoint d'animation territorial principal de 2ème classe, à temps complet.

Le Conseil Municipal doit délibérer sur cette intégration par voie de mutation et modifier le tableau des effectifs

Vote pour à l'unanimité.

2 – Convention de mise à disposition d'un animateur territorial à 35/35ème au sein des services de la Commune

Nicolas BARTHE explique à l'Assemblée que dans le cadre de ses missions sur le développement de la politique enfance et jeunesse de la ville, un Animateur territorial à 35/35ème, actuellement en poste au sein de l'Office Municipal de la Jeunesse et de la Culture, doit être mis à disposition de la Commune à compter du 1er janvier 2021 et pour une durée de 1 an.

Afin d'asseoir juridiquement cette situation, il convient d'établir une convention de mise à disposition entre l'O M J C et la commune, pour définir les modalités qui l'accompagneront.

Vote pour à l'unanimité.

VII / CULTURE

1 – Médiathèque El Mil.lenari– Désherbage 2021

Thierry SEGARRA explique à l'Assemblée que le fonctionnement de la médiathèque El Mil-lénari nécessite d'effectuer un désherbage, au début de l'année 2021.

Il indique que cette opération de désherbage consiste à enlever les livres qui ne circulent plus, et à remettre ce fonds à la Maison du Citoyen pour la Boîte à livre.

Le Conseil Municipal doit valider ce principe ainsi que la redistribution des livres.

Unanimité.

VIII / QUESTIONS DIVERSES

1 – Perpignan Méditerranée Métropole – Approbation de la convention financière portant organisation des modalités d'attribution et de versement d'un fonds de concours à la commune, au titre de l'année 2019 pour l'opération "Création d'une aire sportive de plein air – ZAC du Mas Puig Sec"

Laurent LOPEZ explique à l'Assemblée que l'opération « Création d'une aire sportive de plein air - ZAC du Mas Puig Sec » est inscrite au Contrat Bourg-centre, signé entre Perpignan Méditerranée Métropole, le Conseil Régional Occitanie Pyrénées Méditerranée, le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales et la Commune.

Ce programme a été subventionné par la Région à hauteur de 8 079,00 € au titre du programme « Création et/ou rénovation d'équipements sportifs » et 85 860,00 € au titre du programme « Aménagement et qualification des espaces publics ».

Il indique que conformément à l'avenant n°1 de la Charte d'attribution des fonds de concours aux communes, Perpignan Méditerranée Métropole peut verser un fonds de concours pour les opérations inscrites au Contrat Bourg-Centre et subventionnées par le Conseil Régional Occitanie Pyrénées Méditerranée.

Il précise à l'Assemblée que pour l'opération "Création d'une aire sportive de plein air – ZAC du Mas Puig Sec", Perpignan Méditerranée Métropole versera à la commune un fonds de concours d'un montant de 69 578,50 €.

Il demande à l'Assemblée d'autoriser le Maire à approuver cette convention et à la signer.

Vote pour à l'unanimité.

L'ordre du jour étant terminé, Nicolas BARTHE demande s'il y a des questions diverses.

Marc VALETTE prend la parole et indique qu'il y a des échéances importantes au niveau du personnel :

- Au mois de mars 2021, il y aura les élections des représentants aux Caisses de retraite. Il précise que la commune a jusqu'à la fin de la semaine 51, pour vérifier les listes des votants composées des titulaires et des stagiaires.
- L'année prochaine, il y a un changement avec la Nouvelle Loi de Transformation sur les lignes directrices de gestion, un rapport doit être fait avant la fin de l'année, sinon il n'y aura pas de commissions paritaires.

Il lui est répondu que pour ce qui concerne les élections, les listes ont été reçues en Mairie, et il sera vérifié auprès du service des Ressources Humaines, qu'elles ont bien été affichées, pour les 3 entités: commune, CCAS et OMJC, afin que les agents puissent vérifier leur inscription sur ces listes.

Nicolas BARTHE souhaite évoquer une action qui tient à coeur à l'équipe municipale. En effet, la liste "Pour vous Toulougiens", s'était engagée à réaliser un colis de Noël pour les Aînés, confectionnés de produits des commerçants et artisans de Toulouges. Il rappelle que lors du dernier conseil municipal, l'assemblée avait indiqué que la crise sanitaire avait déséquilibré l'économie de nos commerces, mis à mal leur chiffre d'affaires...Et il était important, engagement pris pendant la campagne, de solliciter les commerces de Toulouges pour cette opération.

Nicolas BARTHE rappelle qu'il n'y aura pas, pour 2021, de voeux aux personnes âgées, ni à la population. En effet, il faut être responsables, la crise sanitaire n'est pas derrière nous mais bien devant nous, nous nous en apercevons chaque jour. Mais la Municipalité a voulu pour les Aînés, se tourner vers les commerçants de Toulouges. Nicolas BARTHE tient à remercier Serge CIVIL, Pascale MICHEL, Franck DE LA LLAVE...Ce rêve initial s'est vite transformé en un travail extraordinaire à faire : composer le panier, démarcher les commerçants, valider les produits... et distribuer le colis. Il souhaite remercier au nom du Conseil Municipal, Serge CIVIL et Pascale MICHEL pour leur grande implication, qui donne lieu à la 1ère grande action solidaire du mandat.

Il rappelle que cette opération est importante, car elle se base sur l'implication de tout le Conseil Municipal. Il se tourne vers le groupe d'opposition afin de les inviter à s'associer à la distribution des colis. Les membres du groupe « Encore et Toulouges » répondent favorablement à cette invitation.

Nicolas BARTHE demande à Serge CIVIL d'expliquer cette distribution.

Serge CIVIL prend la parole. Il indique que l'action a débuté et qu'avec Pascale MICHEL, ils ont commencé à distribuer des colis, depuis vendredi 11 décembre. Avec le concours du C.C.A.S, une liste de bénéficiaires a été dressée, et des secteurs de distribution ont été délimités. Il invite chaque élu à venir se positionner sur un secteur de rues. Il précise que la Municipalité est attendue par la population, les gens sont attentifs et sont très contents de recevoir la visite des élus, et donc il faut dialoguer, cela prend du temps. Il indique qu'avec Pascale MICHEL, ils se sont rendus compte que c'était un réel plaisir de voir le sourire des personnes, et que l'accueil qui leur est fait, est formidable.

Pascale MICHEL confirme, les gens attendent le cadeau de Noël de la Mairie, c'est plaisant.

Nicolas BARTHE précise qu'il serait bien de travailler en binôme et en se mélangeant. Monsieur le Maire explique que le colis est composé de : pâté de la Maison Vila, de meringues de la Huche à Pain, de fruits secs et de pâtes de fruit du Fraisier, d'une bouteille de vin du Vézian, et de petites graines d'oignon rouge de Toulouges. Le colis a coûté 25 € l'unité, autant que les années passées, mais en mettant en avant les commerçants de la commune.

Nicolas BARTHE évoque la revue de Noël qui a été réalisée : "100 % Toulougien", afin d'inciter la population à consommer chez nos commerçants. Il profite de l'occasion pour remercier Aurélie PASTOR-BARNEOUD pour cette action de communication, qui a mis en avant les commerçants locaux.

Nicolas BARTHE indique que la Municipalité a tenu à faire un cadeau de Noël à chaque élu, en leur offrant un pin's composé d'un macaron tricolore avec l'inscription de la qualité de conseiller municipal.

Enfin, pour conclure, Nicolas BARTHE souhaite remercier Véronique CALVET, et il lui remet au nom de l'ensemble des conseillers municipaux, des présents, pour toutes ces années de travail, d'investissement.

La salle applaudit.

Véronique CALVET remercie les membres de l'ancienne équipe municipale pour le travail en commun effectué au fil des années, avec le respect mutuel. Elle remercie également la nouvelle équipe municipale pour la confiance qu'elle lui a octroyé d'emblée. Elle remercie Nicolas BARTHE qui a accepté de la laisser partir. Elle explique qu'elle part d'autant plus sereine, car elle sait qu'avec l'arrivée de François TIXADOR, à compter du 1er janvier 2021, la Municipalité est entre de bonnes mains. Elle indique que c'est le meilleur recrutement, pour cette nouvelle équipe municipale, qu'il faut accompagner, et également pour les agents. Elle remercie toute l'Assemblée.

Catherine BRET prend la parole et indique que c'est réciproque. Les membres de l'ancienne équipe municipale ont beaucoup apprécié de travailler avec Véronique CALVET. Catherine BRET indique qu'elle retient la mémoire qu'elle représente pour la commune de Toulouges. Elle précise que Véronique connaît beaucoup de toulougiens, de lieux de la Cité. Elle a eu beaucoup de plaisir à travailler avec Véronique. Elle lui indique qu'elle a beaucoup appris à ses côtés et a contribué à lui former une culture institutionnelle. Elle la remercie.

Marc VALETTE prend la parole, et indique que s'il l'a parfois questionné sur certains points, c'était surtout avant tout pour le bien des agents. Il a également apprécié d'avoir travaillé avec Véronique CALVET. Il la remercie également.

Ludovic MONNE prend aussi la parole. Il indique qu'il ne faisait pas partie de l'ancienne équipe, et qu'il n'avait jamais travaillé ensemble auparavant, mais ils se connaissent depuis longtemps. Il la remercie pour tout ce qu'elle a apporté à la Ville de Toulouges.

Nicolas BARTHE précise que Véronique CALVET sera présente pour faire le tuilage avec François TIXADOR, et démarrer 2021 sous des cieux meilleurs. En continuant, Monsieur le Maire souhaite à François TIXADOR la bienvenue à Toulouges, qui est une ville exceptionnelle, avec un service public et des infrastructures qui lui rappelleront Cabestany, de par la diversité proposée.

Nicolas BARTHE précise enfin qu'un colis de Noël sera distribué à tous les agents communaux, colis qui ressemble à celui confectionner pour les Séniors, avec quelques produits supplémentaires. Ainsi, il précise qu'ils veulent montrer la marque de confiance et de sympathie que l'équipe municipale a envers le personnel.

Pour conclure, Monsieur le Maire remercie l'assemblée et souhaite une bonne soirée et de bonnes fêtes de fin d'année.

Séance levée à 20h00

Le Secrétaire de séance,

Ludovic MONNE